

GROUPE VISION NEW LOOK INC.
Rapprochement du bénéfice net et bénéfice net ajusté
pour les trimestres et les exercices terminés le 26 décembre 2015 et le 27 décembre 2014

En milliers de dollars canadiens

	Quatrième trimestre		Exercice	
	2015	2014	2015	2014
	\$	\$	\$	\$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	3 755	2 023	9 157	7 774
Charges nettes liées au règlement fiscal	59		2 827	
Frais connexes aux acquisitions	482	249	897	1 563
Frais de restructuration		707		707
Impôts s'y rapportant	(129)	(257)	(241)	(611)
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires	4 167	2 722	12 640	9 433
Écart en \$	1 445		3 207	
Écart en %	53,1%		34,0%	
% du chiffre d'affaires	9,3%	6,7%	7,2%	6,8%
Montant par action				
Dilué	0,30	0,21	0,92	0,72

- a) *Le bénéfice net ajusté n'est pas une mesure normalisée selon les IFRS et il ne peut être comparé à des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Vision New Look croit que la communication du bénéfice net ajusté fournit de l'information utile car elle permet la comparaison des résultats nets excluant les frais d'acquisition et de développement, lesquels peuvent varier de manière importante d'un trimestre à l'autre. Les investisseurs doivent être conscients que le bénéfice net ajusté ne doit pas être interprété comme une alternative au bénéfice net déterminé selon les IFRS.*